

MESSANCY

Une nouvelle passerelle

En vue de sécuriser l'accès à l'île, le conseil communal de Messancy vient de décider l'installation d'une nouvelle passerelle sur le lac.

● **Jean-Paul DAUVENT**

Elle n'était pas vraiment dangereuse, mais mieux vaut prévenir : les colonnes de maintien enfoncées dans l'eau sont attaquées. Et c'est ainsi que le collège communal a soumis la proposition de remplacement de la passerelle qui permet aux pêcheurs de se rendre sur l'île du lac, mais aussi aux artificiers de tirer le feu du 21 juillet. Voilà de quoi réjouir Jean-Luc Legendre et ses nombreux amis pêcheurs !

Lundi soir en séance publique, Laurent Guelff, l'auteur de projet communal a donné les détails techniques de la réalisation : il s'agira d'un ouvrage qui mesurera 27 m de long pour une largeur de 1,80 m. Un espace suffisant pour laisser passer un petit charroi destiné à l'entretien de l'espace mais non accessible à une circulation plus lourde. Cette construction sera réalisée d'un seul tenant entre les berges et l'île avec des éléments de planches entre les deux poutrelles portantes d'une hauteur de 1,1 m. Il n'y aura plus de plots enfoncés dans le lac. Le tout est réalisé en lamellé-collé, les matériaux de référence actuel. Et aux plus sceptiques,



La nouvelle passerelle enjambera le lac sans pieux enfoncés dans le lit comme l'ancienne.

CEA

l'ingénieur précise : il y a une garantie décennale légale de dix ans et cite de nombreuses références dans la région : à Martelange, Schadeck, Tintigny. Budget estimé : 75 000 € (TVAC). Appel sera lancé auprès de plusieurs entreprises. Accord unanime sur ces points comme aussi sur l'ensemble des autres passés au cours de cette séance.

MERCREDI 11 JUILLET 2018

pour le lac